

Vous avez le droit de déposer plainte

Ce fournisseur TEFAP s'engage à maintenir un environnement exempt de tout comportement discriminatoire et une égalité des chances de fournir de la nourriture à tous les participants, sans distinction de race, de couleur, d'origine nationale, de genre (y compris d'identité et d'orientation sexuelle), de handicap, d'âge ou de représailles pour des activités antérieures en matière de droits civiques.

Les participants ont le droit de déposer plainte lorsqu'ils pensent avoir été traité de manière injuste ou de manière qui constitue une discrimination ou un harcèlement. Il est de votre droit de recevoir une réponse rapide sans craindre de représailles ou d'impact sur votre accès à la nourriture. Les plaintes des participants seront traitées en moins de 30 jours ouvrés après le dépôt de plainte.

Il n'y a pas de mauvaise façon de déposer plainte. Vous pouvez déposer plainte auprès des adresses suivantes :

- Food Shelf/ Program - Nom:
- Food Bank - Nom:
 - Adresse email/téléphone :
- L'assistance téléphonique MN Food Helpline : 1-888-711-1151
- Le formulaire de plainte en ligne MN Hunger Solution
- MN DCYF OEO MNTEFAP.DYF@state.mn.us
- Auprès de vos représentants locaux et/ou étatiques
- Auprès de l'USDA



Déclaration de non-discrimination de l'USDA

En accord avec les lois fédérales des droits civiques et des réglementations et règles des droits civiques du Département de l'Agriculture (USDA), il est interdit à cette institution de pratiquer toute forme de discrimination sur la base de la race, couleur, origine nationale, genre (y compris identité et orientation sexuelle), handicap, âge ou représailles pour des activités antérieures en matière de droits civiques.

Les informations sur le programme peuvent être disponibles dans des langues autres que l'Anglais. Les personnes présentant des handicaps et nécessitant des moyens alternatifs de communication pour obtenir les informations du programme (par exemple, Braille, gros caractères, pistes audio, Langue des Signes Américaines) doivent contacter le responsable de l'agence locale ou étatique qui administre le programme ou le centre TARGET de l'USDA au (202)720-2600 (voix et TTY) ou contacter l'USDA via le Federal Relay Service au (800) 877-8339.

Pour déposer une plainte de discrimination du programme, le Plaignant doit compléter le formulaire de plainte de discrimination du programme de l'USDA, Form AD-3027, qui peut être obtenu en ligne :

<https://www.usda.gov/sites/default/files/documents/ad-3027.pdf>

dans tout bureau USDA, en appelant (866) 632-9992 ou en écrivant un courrier adressé à l'USDA. Le courrier doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du plaignant ainsi qu'une description écrite de l'action discriminatoire supposée avec assez de détail pour informer le Secrétaire Assistant des Droits Civiques (ASCR) de la nature et de la date de la violation supposée des droits civiques. Le formulaire Form AD-3027 dûment complété doit être remis à l'USDA par :

1. courrier :
U.S. Department of Agriculture
Office of the Assistant Secretary for Civil Rights
1400 Independence Avenue, SW
Washington, D.C. 20250-9410; ou
2. fax:
(833)256-1665 ou (202)690-7442; ou
3. email:
Proram.Intake@usda.gov

Cette institution soutient l'égalité des chances